



# L'ACTU DU CSE MI 2026 n°1

**Vous trouverez dans ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année les infos RH concernant la paye, mais aussi les périodes de congés moindre besoin. Un document à conserver !**

## CALENDRIER DIGIPOSTE ET PAIE

MOIS	DIGIPOSTE	VIREMENT
JANVIER	Vendredi 23/01	Jeudi 29/01
FÉVRIER	Vendredi 20/02	Jeudi 26/02
MARS	Mardi 24/03	Vendredi 27/03
AVRIL	Jeudi 23/04	Mardi 28/04
MAI	Jeudi 21/05	Jeudi 28/05
JUIN	Mardi 23/06	Vendredi 26/06
JUILLET	Vendredi 24/07	Mercredi 29/07
AOÛT	Lundi 24/08	Vendredi 28/08
SEPTEMBRE	Mercredi 23/09	Lundi 28/09
OCTOBRE	Vendredi 23/10	Jeudi 29/10
NOVEMBRE	Lundi 23/11	Vendredi 27/11
DÉCEMBRE	Mercredi 23/12	Mardi 29/12
PFA (STATUTAIRES)	Vendredi 11/12	Jeudi 17/12

## PÉRIODES OUVRANT DROIT À L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PRIS EN MOINDRE BESOIN

### Zone A

### Zone B

### Zone C

### Zone Commune

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PÉRIODES MOINDRE BESOIN	5	6	9	3	11	30			7			18
VACANCES SCOLAIRES	04	7 22 14 1 21 8		4 19 11 26 18 3			4	31		17 1		

Conformément au GRH00045, chaque journée de congé prises pendant ces quatre périodes donnent droit à compter de la huitième, au paiement d'une indemnité de 7,80€ (taux b du barème des indemnités, gratifications et allocations – GRH00372).

Pour les agents à temps partiel, il est fait application d'un taux horaire de 0,98€.

